

Programme de formation

Version: V2.01
Màj le 20/06/2025

La TVA immobilière

Objectifs:

Expliquer les mécanismes issus de la réforme de la loi du 11 mars 2010, distinguer les notions d'assujettis, d'activités économiques, les taxations de cessions d'immeubles compte tenu de la date de leur achèvement, de qualité ou non d'assujettis des acquéreurs ou vendeurs. Appliquer les nouvelles règles de taxation des marchands de biens.

Public concerné et préreguis :

Collaborateurs comptables et professionnels de l'immobilier Aucun prérequis

Intervenant(s) : FAGET Raymond

Qualification des intervenants :

Consultant en gestion patrimoniale

Formateur en fiscalité et droit des affaires à l'Université de Droit de Toulouse et de Toulon (Master II)

Moyens pédagogiques et techniques :

Présentation d'exemples pratiques sur grand écran

Remise de support de cours, bibliographie, études et tableaux de synthèses actualisés des publications des lois de finances et des évolutions de la jurisprudence (Code des impôts, instructions administratives BOFIP, RJF édition Francis Lefebvre)

Si formation en distanciel:

Nombre de participants maximum: 15

Présentation d'exemples pratiques sur grand écran

Transmission par email d'un support de cours (à imprimer de préférence), bibliographie, études et tableaux de synthèses actualisés des publications des lois de finances et des évolutions de la jurisprudence (Code des impôts, instructions administratives BOFIP, RJF édition Francis Lefebvre)

Connexion internet efficiente

Durée de la formation : 6 heures.

Nombre de participants maximum : 30 stagiaires.

Programme:

Matin

Exposé des motivations de la réforme du 11 mars 2010, présentation des principes de la nouvelle loi et des divers décrets d'application. Analyse des taxations à la TVA et (ou) aux droits d'enregistrement pour les cessions d'immeubles achevés depuis plus de – 5 ans, + de 5 ans, des terrains à bâtir au regard de la nouvelle définition de ceux-ci. Le point sur les engagements pouvant être souscrits par les assujettis.

Après-midi



Programme de formation

Version: V2.01
Màj le 20/06/2025

Présentation de la notion de transmission d'universalité de biens, des livraisons à soi-même, des régularisations par 1/20e.

Etude rapide des conséquences de la loi du 11 mars 2010 sur l'activité des marchands de biens et les conséquences fiscales qui en découlent.

Actualisation sur la taxation des TAB pour les assujettis compte tenu des dernières réponses ministérielles et des dernières jurisprudences.

Modalités d'évaluation des acquis :

Quiz général en fin de formation Questions / Réponses Questionnaire de satisfaction

Sanction visée : Attestation de fin de formation

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Bloc note - Stylo (Mise à disposition en salle)

Si formation en distanciel : Nombre de participants 15 Max

Avoir un ordinateur avec caméra et micro intégré ou/ casque audio, webcam

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite et/ou en situation de handicap :

Etablissements conformes à la règlementation accessibilité de 5ème catégorie type W + L (Article R.111-19-33 du code de la construction et de l'habitation).

Site MARSEILLE : 4ème étage avec ascenseur / Site SIX-FOURS : rez-de-chaussée/Site Aix Les Milles : 3 allée des ingénieurs - 13290 Aix Les Milles, RDC Droite

Entretien individuel et confidentiel avec le Réfèrent Handicap ARAPL Provence et Var

Taux de satisfaction de la formation : Nouveauté 2° S 2025

Conditions tarifaires: nous consulter